



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 octobre 2024

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement, par phases, des travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS :-

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGGRI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement, par phases, des travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération de Bastia relative à la définition d'une politique sportive et pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs de son territoire ;

Considérant le Plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération de Bastia et notamment le projet de modernisation du stade Armand Cesari ;

Considérant la volonté d'entreprendre une modernisation complète du stade Armand Cesari, emblématique pour le territoire et au-delà ;

Considérant l'objectif d'optimiser l'accueil d'évènements sportifs importants comme des rencontres de football, rugby, ou d'autres disciplines, mais également de spectacles culturels et concerts ;

Considérant la nécessité de créer une uniformité entre les différentes tribunes et couvertures afin d'obtenir un effet d'« enceinte » et ainsi améliorer le rendu esthétique d'ensemble du stade ;

Considérant que le projet de modernisation du stade Armand Cesari est inscrit dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) signée le 26 avril 2021 ;

Considérant la dotation sport pouvant être allouée par la Collectivité de Corse ;

Considérant le projet global comportant une phase 1 en cours de réalisation, d'un montant de 903 000 € HT, qui concerne la mise en conformité, et l'étude relative à la modernisation du stade ;

Considérant les phase 2, 3 et 4 relatives à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de modernisation estimées à hauteur de 15 543 348 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Plan de financement, par phases, des travaux de modernisation du stade Armand Cesari

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le plan de financement prévisionnel du projet global, décomposé comme ci-dessous :

Découpage des financements par phases :

	Taux	Phase 1	Taux	Phases 2,3 et 4
Dépenses en €HT		903 000,00 €		15 543 348,00€
CDC			19,30%	3 000 000,00
ETAT-PTIC	73%	659 190,00	48,66%	7 563 984,00
Autofinancement CAB	27%	243 810,00	32,04%	4 979 364,00

	Phase 2 : 2024	Phase 3 : 2025	Phase 4 : 2026
	5 181 116,00 €	5 181 116,00 €	5 181 116,00 €
CDC	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
ETAT+PTIC	2 521 238,00 €	2 521 238,00 €	2 521 238,00 €
Autofinancement CAB	1 659 788,00 €	1 659 788,00 €	1 659 788,00 €

- La demande de financement au titre du Fonds de territorialisation est sollicité à hauteur de 18,24% du montant total du projet soit une aide de 3 000 000€ ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO